



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016

32 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Jean-Yves Dubois - Christian Duc - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Laurent Hureau - Anne Le Mouëlic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

7 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelÿne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Véronique Barco (pouvoir à Isabelle De Lima) - Bernadette Chamoussin (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Jean-Pierre Chenu (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Anthony Destaing (pouvoir à Camille Dutilly) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Roger Chenu) - Aurély Maillet (pouvoir à Georges Bouty).

5 conseillers étaient absents :

Injoud Aÿche - Candice Gilg - Sylvain Cyprien - Damien Meignan - Sylvie Villars.

* * * * *

A 20 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Jean-Claude Doche est élu.

Elle a ensuite une pensée pour Robert Vorger, maire des Avanchers-Valmorel et président du SCOT Tarentaise, et pour Michel Astier-Perret, conseiller municipal de Macot et ancien président du CBLs, tous deux très impliqués dans la vie locale et récemment disparus.

I - Administration générale :

Administration générale

1 – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation (article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le règlement intérieur.

2 – Définition des commissions de travail permanentes

..Le Conseil municipal instaure, à l'unanimité, les commissions de travail suivantes :

- 1^{ère} commission : finances
- 2^{ème} commission : tourisme et stations
- 3^{ème} commission : urbanisme et grands projets
- 4^{ème} commission : travaux et forêts
- 5^{ème} commission : cadre de vie, signalétique et environnement
- 6^{ème} commission : affaires scolaires
- 7^{ème} commission : jeunesse et sports
- 8^{ème} commission : développement économique
- 9^{ème} commission : culture, patrimoine, animation vallée
- 10^{ème} commission : agriculture

Egalement, pour chacune des commissions, à l'exception de la commission des finances qui comprendra l'ensemble des conseillers municipaux, seront nommés 8 membres maximum + le président (le Maire ou son représentant l'Adjoint délégué).

Enfin, le Conseil municipal approuve les modalités de représentation de la composition de l'assemblée soit les membres de la commune historique d'Aime au nombre de 6 maximum + 1 élu représentant la commune déléguée de Granier + 1 élu représentant la commune déléguée de Montgirod.

3 – Constitution de la commission d'appel d'offres, de la commission des marchés et de la commission de délégation de service public

..Pour la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
MILLERET Christian CHENU Roger DUCOGNON Guy URBAIN Xavier DUC Christian	SPIGARELLI Lucien TERRILLON Solène LE MOUELLIC Anne TRAISSARD Claudine BONNEVIE Victor

..Pour la commission des marchés, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
MILLERET Christian CHENU Roger DUCOGNON Guy URBAIN Xavier DUC Christian	SPIGARELLI Lucien TERRILLON Solène LE MOUELLIC Anne TRAISSARD Claudine BONNEVIE Victor

..Pour la commission de délégation de service public, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
MILLERET Christian CHENU Roger DUCOGNON Guy URBAIN Xavier DUC Christian	SPIGARELLI Lucien TERRILLON Solène LE MOUELLIC Anne TRAISSARD Claudine BONNEVIE Victor

4 – ZAC de Plagne Aime 2000 : constitution de la commission d'aménagement

..Le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
TERRILLON Solène DESBRINI Laurent DE LIMA Isabelle CHENU Roger VALENTIN Pascal	SPIGARELLI Lucien URBAIN Xavier DUBOIS Jean-Yves DUC Christian LE MOUELLIC Anne

5 – Fixation du nombre de membres siégeant au CCAS et désignation des membres élus du CCAS

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 8 le nombre des membres élus qui siégeront au Centre Communal d'Action Sociale.

6 – Désignation des délégués à l'ASP de Montalbert

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme délégués à l'Association Syndicale autorisée des propriétaires de Montalbert :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
GENETTAZ Michel URBAIN Xavier REBRASSE Marie-Pierre DESBRINI Laurent DUCOGNON Guy	MAIRONI GONTHIER Corine GILG Candice SPIGARELLI Lucien DESTAING Anthony LE MOUELLIC Anne

7 – Désignation des délégués du conseil dans les organismes extérieurs

SEML Plagne Renov'

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués à la SEML Plagne Renov' : Corine MAIRONI-GONTHIER et Laurent DESBRINI.

Conseil d'administration du collège Jovet

..Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Laëtitia RIGONNET déléguée au conseil d'administration du Collège Jovet.

Centre national d'actions sociales (CNAS)

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, Maire, en qualité de déléguée élue.

Groupement d'intérêt agro sylvo cynégétique de moyenne Tarentaise (GIASC)

..Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Michel GENETTAZ comme représentant au Groupement d'Intérêt Agro Sylvo Cynégétique de Moyenne Tarentaise.

8 – Délégation au Conseil au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner les délégations suivantes à Mme le Maire :

→ la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200.000 € H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

→ la délégation pour la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas une année.

→ la délégation de créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

9 – Désignation des délégués au SIGP

..Le Conseil municipal désigne à l'unanimité (39 voix pour) :

3 délégués titulaires	1 délégué suppléant
Corine MAIRONI-GONTHIER Michel GENETTAZ Laurent DESBRINI	Pascal VALENTIN

10 – Désignation des délégués à l'EPFL 73

..Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, Georges BOUTY délégué à l'EPFL 73.

11 – Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le principe de la télétransmission par les applications ACTES, ACTES BUDGETAIRES et FINANCES.

Egalement, il autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat et à signer le MAPA avec l'opérateur.

12 – Auberge de Granier : lancement de la procédure de délégation de service public simplifiée pour renouvellement du contrat

..Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure correspondante afin de trouver un gestionnaire pour l'auberge/restaurant de Granier et ses gîtes pour un contrat d'une durée de 5 ans.

13 – Refuge de la Coire à Granier : lancement de la procédure de délégation de service public simplifiée pour renouvellement du contrat

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer la procédure correspondante afin de trouver un gestionnaire pour le refuge de la Coire pour un contrat d'une durée de 5 ans.

Régie « Les Eaux d'Aime »

14 – Modification n°1 des statuts

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification n° 1 des statuts de la régie « Les Eaux d'Aime ».

15 – Changement de composition du conseil d'exploitation

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

. Guy Romanet en lieu et place de Jean-Pierre Chenu, pour siéger au conseil d'administration de la régie des Eaux d'Aime, collège Conseil municipal, et représenter la commune déléguée de Granier ;

. Damien Meignan, pour siéger au conseil d'administration de la régie des Eaux d'Aime, collège Conseil municipal, et représenter la commune déléguée de Montgirod.

16 – Modification n°1 du règlement du service de distribution d'eau potable

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification n° 1 du règlement de service de distribution d'eau potable : périmètre d'application du règlement à la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne.

17 – Adoption du règlement du service d'assainissement

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement du service d'assainissement de la régie des Eaux d'Aime.

18 – Approbation du bordereau des prix

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bordereau des prix de la régie des Eaux d'Aime.

19 – Convention avec le SDISS pour le remplissage de bouteilles d'air comprimé

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à intervenir avec le SDISS pour le remplissage des bouteilles d'air comprimé.

20 – Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les tarifs de l'eau et de l'assainissement, prix H.T. applicables au 01/01/16, comme suit :

Commune déléguée d'Aime

- Abonnement eau potable : 128.40 € par an

- Tarif de l'eau au m³ par an :

Tranche de 1 à 15000 : 0.7580 €

Tranche de 15001 et plus : 0.4664 €

Commune déléguée de Granier

- Abonnement : 37.87 €

Tarif de l'eau au m³ : 0.73 €
Tarif de l'assainissement au m³ : 0.91 €

Commune déléguée de Montgirod
- Abonnement eau potable : 40.00 €
- Abonnement assainissement : 30.00 €
Tarif de l'eau au m³ : 1.10 €
Tarif de l'assainissement au m³ : 1.00 €

Ressources Humaines

21 – Convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour l'utilisation du service intérim

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour la mise à disposition jusqu'au 30 avril 2016, sur la base de 24 H hebdomadaires, d'un agent administratif afin d'assurer le renfort technique nécessaire à la procédure de regroupement en commune nouvelle et approuver la convention correspondante.

22 – Institution des astreintes pour les personnels techniques

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conserver le régime des astreintes techniques, d'exploitation et de décision pour les tous les agents des trois anciennes communes historiques soumis aux dites astreintes, ainsi qu'aux agents nouvellement recrutés au sein de la commune d'Aime-la-Plagne et à la Régie des Eaux d'Aime.

23 – Institution d'un régime indemnitaire provisoire pour les nouveaux personnels de la commune nouvelle

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer à titre provisoire pour les nouveaux agents de la commune nouvelle, le régime indemnitaire en vigueur dans la commune historique d'Aime.

24 – Création du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) de la commune nouvelle : fixation du nombre de représentants du personnel et détermination du paritarisme

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . Article 1 : Fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au sein du CT et CHSCT
- . Article 2 : Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants au sein du CT et CHSCT
- . Article 3 : Décide le recueil, par le CT et le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

25 – Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la commune nouvelle

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} janvier 2016.

26 - Autorisation de recrutement d'agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à engager par recrutement direct en tant que de besoin, des agents sur des emplois non permanents, pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- de charger Madame le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget,
- la présente autorisation vaut pour la conclusion de contrats liés à « un accroissement temporaire d'activité » pour une durée maximale cumulée de 12 mois, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs fixée par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

Finances

27 - Convention entre les budgets régie eau et régie assainissement pour le recouvrement d'un compte de tiers

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la facturation et le recouvrement du service assainissement par le budget de la Régie d'Eau pour le compte du budget de la Régie d'Assainissement.

Egalement, il dit que le budget Régie d'Eau reversera périodiquement au budget Régie d'Assainissement l'intégralité du recouvrement lié à la facturation de ce service.

28 - Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2016

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'ouverture des crédits d'investissement 2016 par anticipation, et à l'ouverture des crédits selon l'affectation ci-dessous :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	PREVISIONS 2015	PROPOSITION OUVERTURE DE CREDITS 2016 (10% des prévisions 2015)
CHAPITRE 20			585 643	58 564
20	202	Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre	376 295	37 630
20	2031	Frais d'études	84 509	8 451
20	2051	Concessions et droits similaires	107 839	10 784
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	17 000	1 700
CHAPITRE 204			99 465	9 947
204	2041412	Com GFP - Bâtiments et installations	6 000	600
204	2041512	GFP ratt.- Bâtiments et installations	4 650	465
204	20422	Bâtiments et installations	88 815	8 882
CHAPITRE 21			1 948 621	194 862
21	2112	Terrains de voirie	202 742	20 274
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	170 692	17 069
21	21311	Hôtel de ville	15 063	1 506
21	21312	Bâtiments scolaires	359 312	35 931
21	21318	Autres bâtiments publics	146 156	14 616
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	299 753	29 975
21	2151	Réseaux de voirie	186 342	18 634
21	2152	Installations de voirie	71 812	7 181
21	21533	Réseaux câblés	47 305	4 731
21	21534	Réseaux d'électrification	18 047	1 805
21	21538	Autres réseaux	40 077	4 008
21	2182	Matériel de transport	82 000	8 200
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	55 671	5 567
21	2184	Mobilier	19 343	1 934
21	2188	Autres immobilisations corporelles	234 306	23 431
CHAPITRE 23			1 149 498	114 950
23	2313	Constructions	702 850	70 285
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	446 648	44 665
			3 783 227	378 323

29 – Avances de trésorerie du budget principal aux budgets annexes et régie

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place d'avances de trésorerie non budgétaires du budget général vers les budgets de la Régie Eau et d'Assainissement. Il retient le montant de 100 000 € pour le budget régie d'Eau et 50 000 € pour le budget régie d'assainissement.

Et il confirme que les avances sont consenties au taux de 0 %, c'est-à-dire qu'elles ne donneront lieu à aucune facturation d'intérêts.

30 – Création du budget annexe de la ZA de Vilette

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un budget annexe « ZA de Vilette Excoffier » relevant du plan comptable M14 au 1^{er} janvier 2016.

Egalement, il opte pour l'assujettissement au régime réel normal de T.V.A pour toutes les opérations relevant du budget annexe de la ZA de Vilette Excoffier.

31 – Participation 2016 au SIGP pour l'exercice de la compétence tourisme

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les modalités de financement par la commune d'Aime-la-Plagne en 2016 de la compétence tourisme et le montant prévisionnel proposé de 880 000 €.

II – Informations au Conseil municipal :

32 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- . Bail précaire local ancienne poste à Plagne Aime 2000 pour une année à compter du 01/12/15 - Antenne Handicap, 73210 PLAGNE AIME 2000 - 22,75 €/an
- . Bail précaire réserve n° 1 à Plagne Aime 2000 pour une année à compter du 01/12/15 - Antenne Handicap, 73210 PLAGNE AIME 2000 - 22,75 €/an
- . Bail salle Mont Saint Sauveur au profit de l'ESF Aime 2000 saison hiver 2015/2016 – ESF, 73210 PLAGNE AIME 2000 - 1.086,65 €/saison
- . Bail précaire chalet halte-garderie à Plagne Aime 2000 pour la saison hiver 2015/2016 - Association les Lutins, 73210 PLAGNE AIME 2000 - 22,75 €/saison
- . Bail du studio C 14 à Plagne Aime 2000 au profit d'Immoplagne saison hiver 2015/2016 - SOGIMALP TARENTEISE, 73700 BOURG SAINT MAURICE - 414,88 €/mois saison hiver
- . Bail de location de la garderie à Montalbert pour la saison d'hiver 2015/2016 - Association les Bambins, 73210 MONTALBERT - 22,75€/an
- . Bail de la cave à fromage de Tessens du 01/12/15 au 30/11/16 - VIALET André, 73210 TESSENS - 21,63 €/mois
- . Convention de mise à disposition de la salle de restauration du Cali'son pour l'accueil du Noël solidaire organisé par la mairie d'Aime - Les Versants d'AIME, 73210 AIME-LA-PLAGNE – gratuit
- . Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale ZT 67 sur le site de l'ancien camping de Villette au profit du club de tir "les Robins des Bois de La Plagne" - Club de tir "les robins des bois de La Plagne, 73210 LA PLAGNE TARENTEISE - gratuit

33 – Motion présentée par les maires des 17 communes du canton de Bourg St Maurice : travaux de la galerie du tunnel du Siaix et perturbation du trafic sur la RN 90

A l'unanimité, les élus présents demandent :

- . qu'à titre conservatoire, aucune coupure diurne n'ait lieu cet hiver ;
- . que de nouvelles modalités de tir soient envisagées afin de limiter les impacts sur le trafic dans le tunnel ;
- . qu'en particulier, la DIR Centre-Est envisage plutôt des tirs nocturnes, moins contraignants pour le trafic, que la durée des fermetures du tunnel soit réduite pour chaque tir, et que le phasage des travaux tienne compte de l'activité économique et touristique.

L'ensemble des élus réclame également que la DIR centre-est engage une réelle concertation dès le début de l'année 2016.

La séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire

Pour affichage, le 25 janvier 2016

A retirer de l'affichage à compter du 27 mars 2016.